Réseau Environnement

Élection 2020

En conformité aux règlements généraux de Réseau Environnement, le conseil d'administration doit établir chaque année, en vue de l'assemblée annuelle de secteur, la liste des candidates et candidats au poste de la vice-présidence de secteur.

Pour être valable, une mise en candidature doit être écrite et supportée par les signatures d'au moins 10 membres en règle de l'association et avoir été transmise selon les modalités décrites plus bas.

Nous, soussignés, membres en règle de Réseau Environnement, soumettons la candidature

suivante : Mme/M. : _____

(Écrire en lettres moulées)

Comme candidate/candidat au poste suivant :

Vice-présidence du secteur Matières résiduelles

	Nom (en lettres moulées)	**N° de membre**	**Signature**
1)			
2)			
3)			
4)			
5)			
6)			
7)			
8)			
9)			
10)			

À retourner **dès que rempli à srineau-rossi@reseau-environnement.com au plus tard le 30 octobre 2020. Après cette date, veuillez remettre votre candidature au début de l'assemblée.**